

REGLEMENT INTERIEUR

1. FONCTIONNEMENT



Période d'ouverture :

- les mercredis pendant la période scolaire
- les deux semaines des vacances scolaires de Toussaint, d'Hiver et de Printemps
- les cinq semaines des vacances d'été
- nouveauté été 2026 : ouverture d'un accueil jeunes 11-13 ans du 6/07 au 7/08. Pour cette nouvelle activité, l'Association se réserve le droit d'annuler une semaine si le nombre d'enfants est jugé trop insuffisant pour le bon fonctionnement de la structure.

Lieu :

- Ecole publique de Chavanod, 43 route du Crêt d'Esty - 74650 CHAVANOD

Horaires des mercredis et des vacances scolaires :

Les mercredis	Les vacances scolaires
Accueil à la journée : 8h – 18h Accueil à la demi-journée : Matin : 8h-11h30 ou 8h-13h30 Après-midi : 11h30-18h ou 13h30-18h	Accueil à la semaine uniquement : 8h – 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés)
Horaires d'arrivée : 8h à 9h le matin ou 13h30 l'après-midi Horaires de départ : 11h30 le matin ou 17h à 18h l'après-midi HORAIRES EXCEPTIONNELS : Mercredi 2 décembre 2026 et mercredi 16 juin 2027 : SORTIE à la journée (pas d'accueil à la demi-journée)	Horaires d'arrivée : 8h à 9h Horaires de départ : 17h à 18h

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les arrivées et départs pendant la journée ne sont pas possibles, excepté en cas d'accord de la Direction.

Garderie :

- Une garderie gratuite est proposée de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h

Capacité d'accueil :

- 78 enfants maximum (24 places pour les 3-5 ans ; 34 places pour les 6-10 ans et 20 places pour les 11-13 ans). **Les petits sont acceptés à partir de 3 ans révolus, déjà scolarisés et ayant acquis la propreté.**

Repas :

- Les repas de midi et les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.

2. MODALITES DE PRÉINSCRIPTION ET DE RESERVATION



1- Créer un compte **espace famille** pour les nouvelles familles ou se connecter à son compte depuis un ordinateur (le lien de connexion est sur notre site internet)

2- Compléter les profils adultes et enfants en remplissant tous les champs demandés : **régime alimentaire, personnes autorisées, informations sanitaires et autorisations.**

3- Téléverser les documents demandés ci-dessous, dans les catégories "Famille" et "Enfant". Pour tout document non valide, un **commentaire** est rédigé pour vous aider. **Les documents illisibles ou mal cadrés ne seront pas acceptés.**

- Fiche sanitaire dûment remplie et signée (*à télécharger sur votre espace famille*)
- Attestation d'assurance responsabilité civile + individuelle accident couvrant les activités extrascolaires pour l'année scolaire 2026/2027
- Photocopie du carnet de vaccination (rappels à jour)
- Attestation du quotient familial CAF ou MSA
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants de Chavanod et de Montagny les Lanches

4- Une fois les profils complétés et les documents validés par nos soins, réaliser la demande de préinscription à l'activité souhaitée. Les préinscriptions ouvrent généralement une à deux semaines avant les réservations pour vous permettre de mettre à jour votre dossier. Une fois la demande de préinscription validée, vous êtes prêts pour les réservations.

5- A l'ouverture des réservations aux dates indiquées ci-après, sélectionner les jours souhaités pour les mercredis et la totalité de la semaine pour les vacances scolaires, valider puis payer en ligne pour bloquer les réservations.

Les préinscriptions et réservations se feront uniquement sur l'espace famille. Les réservations aux mercredis seront ouvertes pour l'année scolaire entière.



Pour les vacances scolaires et les mercredis, se référer au planning ci-dessous :

Vacances scolaires 2026/2027	Préinscriptions	Réservations Chavanod et Montagny- les-Lanches	Réservations communes extérieures
<u>TOUSSAINT 2026</u> S1: Du 19 au 23 octobre S2: Du 26 au 30 octobre	Mardi 1er Septembre	Mardi 15 septembre 9h	Mardi 22 septembre 9h
<u>HIVER 2027</u> S1: Du 15 au 19 février S2: Du 22 au 26 février	Lundi 4 Janvier	Mardi 12 janvier 9h	Mardi 19 janvier 9h
<u>PRINTEMPS 2027</u> S1: Du 12 au 16 avril S2: Du 19 au 23 avril	Lundi 1er Mars	Mardi 9 mars 9h	Mardi 16 mars 9h
<u>ETE 2027</u> 5 Semaines : Du 5 juillet au 6 août (Féié : Mercredi 14 juillet)	Lundi 26 Avril	Mardi 11 mai 9h	Mardi 18 mai 9h

Mercredis 2027/2028	Préinscriptions	Réservations Chavanod et Montagny- les-Lanches	Réservations communes extérieures
<u>MERCREDIS 2027/2028</u> (Féié : Mercredi 11 Novembre)	Lundi 24 Mai 2027	Mardi 1er juin 2027 9h	Mardi 8 juin 2027 9h

Toute réservation sera ferme et définitive.

Calcul du tarif journalier :

Le tarif Habitant de Chavanod ou de Montagny les Lanches sera octroyé si l'un ou l'autre ou les deux parents directs de l'enfant sont domiciliés dans une de ces deux communes.

Sans attestation de quotient familial CAF ou MSA, le tarif maximum selon la commune d'habitation sera automatiquement imputé.

Seuls les aides CAF (Aides aux temps libres) avec justificatif pourront être soustraits du tarif journalier de l'accueil de loisirs. Le justificatif est à fournir avant la réservation du séjour. Ces aides ne sont pas valables pour les mercredis. Les aides CAF colonies/séjours ne seront pas acceptées.

3. FACTURES



A l'issue du paiement en ligne, les factures acquittées seront disponibles dans l'espace famille.

4. ANNULATION, ABSENCES ET RETARD



- Pour toute annulation, absence ou retard imprévu, la famille doit avertir la direction au plus tôt par e-mail (accueil.loisirs@chavanod.fr) ou par SMS au 06 68 56 66 38). Tout retard sans avertissement préalable pourra compromettre l'accueil de l'enfant.
- En cas d'annulation ou absence sans motif médical, aucun remboursement ne pourra être demandé. Après trois absences non-prévenues répétées, les réservations suivantes pourront être annulées sans demande de remboursement possible.
- En cas d'annulation ou d'absence de l'enfant pour motif médical, un certificat ainsi qu'un RIB sera exigé dans les 48h suivant l'absence pour prétendre à un avoir ou un remboursement. Le coût des repas sera déduit du remboursement, s'ils n'ont pas pu être annulés auprès du fournisseur.
- L'adhésion à l'Association Familles Rurales est non-remboursable.

5. VIE EN COLLECTIVITE



- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées au début de l'accueil avec l'équipe d'animation.
- Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et à l'équipe d'encadrement.
- Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement et la vie en collectivité, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si les difficultés de comportement persistent, un courrier d'avertissement sera adressé aux parents. Si aucun changement est constaté et après convocation des parents, une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra être prise par le Directeur. En cas de faute grave, ou si le comportement de l'enfant met en danger ou en difficulté les autres enfants ou l'équipe d'encadrement, l'exclusion pourra être immédiate, sans indemnisation.
- Afin de garantir la sécurité de tous les enfants et d'éviter tout incident allergique, l'introduction de denrées alimentaires est strictement interdite à l'accueil de loisirs.

6. JOUETS



L'accueil de loisirs met à la disposition des enfants de nombreux jeux.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés. L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou « d'emprunt ».

7. AFFAIRES A PREVOIR



Pour les 3-5 ans	Pour les 6-13 ans
• Sac à dos • Gourde remplie d'eau • Casquette + lunettes de soleil • Crème solaire (1 pot par enfant même pour les fratries – suivant la saison) • Baskets • Tenue de rechange (obligatoire) • Maillot de bain + serviette (suivant la saison) • Pull + coupe-vent • Drap + couverture pour la sieste • Doudou • Chaussons obligatoires	• Sac à dos • Gourde remplie d'eau • Casquette + lunettes de soleil • Crème solaire (1 pot par enfant même pour les fratries – suivant la saison) • Baskets • Maillot de bain + serviette (suivant la saison) • Pull + coupe-vent • Chaussons obligatoires

Nous vous rappelons que les vêtements des enfants doivent être marqués à leur nom ainsi que toutes les affaires pouvant être amenées à l'accueil (ex. doudou, gourde, crème solaire...). L'accueil de loisirs ne sera pas responsable en cas de perte. Il est recommandé de ne pas mettre à vos enfants de vêtements neufs ou objets de valeur (boucles d'oreille, chaînes...).

8. CONTACTS



Directeur : Baptiste ARNAUD

✉ accueil.loisirs@chavanod.fr

☎ 06 68 56 66 38